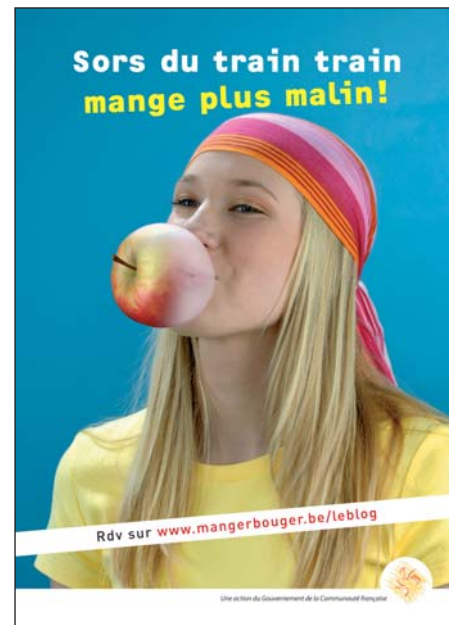


deux conseillers pour 2.600 écoles ? « Oui, et c'est pourquoi, nous basant sur l'état des lieux des cantines, nous avons d'abord visité les écoles par province pour rentabiliser au mieux notre temps. Et puis, en rencontrant les responsables des établissements scolaires, le bouche à oreille a fonctionné et nous avons été ainsi de projet en projet. Nous avons pris connaissance de projets et de partenariats communaux, provinciaux, mais aussi d'actions menées par des Services PSE, par des Centres Locaux de Promotion de la Santé et par des associations travaillant avec des écoles sur le thème de l'alimentation. »

Quel est précisément le rôle des conseillers en alimentation ? « Il est évident que nous ne pourrions pas soutenir la réalisation concrète d'un projet dans chaque école, nous n'en avons pas les moyens. Notre rôle est plutôt de donner directement des conseils quand nous le pouvons, mais surtout de mettre les bonnes personnes en contact pour faciliter la réussite d'un projet. Globalement, nous espérons, dans chaque école visitée, sensibiliser au problème de santé et au rôle que peut jouer l'école autour de cette problématique. C'est la stratégie des petits pas, nous sommes conscients des limites de notre pouvoir. Nous ne disposons pas de fonds spécifiques pour aider une école, par exemple, à rénover sa cantine ou à offrir un fruit par jour à chaque élève. Mais nous pouvons conseiller, mettre en relation et informer



les gestionnaires d'établissements scolaires et de cantines scolaires. »

MM. Dessard et Rousse explorent quatre grands axes au cours des visites des écoles : « Premièrement, l'amélioration de la qualité des repas servis en restauration scolaire. Nous invitons les cuisiniers à s'inscrire à la formation continuée qui débute en octobre à Namur. Ensuite, nous incitons à encourager la consommation d'eau de distribution à table et au cours de la journée. Nous sommes parfaitement conscients que les fontaines à eau ne sont pas à la por-

tée de toutes les écoles. Cependant, nous estimons qu'un robinet accessible toute la journée dans un endroit propre ne constitue pas une demande extravagante. Reste aux enfants à emporter un gobelet ou une gourde à l'école tous les jours. En troisième lieu, il y a l'amélioration de l'offre de collations saines. Cet axe-là semble plus simple à mettre en œuvre : beaucoup d'écoles ont déjà travaillé là-dessus et le changement comporte moins de contraintes logistiques, économiques et institutionnelles. Enfin, il s'agit d'assainir l'offre des distributeurs. Nous préférons être modestes dans nos aspirations même si nous plaçons pour la disparition pure et simple de tous les snacks sucrés et salés, qui sont déjà mis suffisamment à l'honneur partout dans notre société. Cependant, dans un premier temps, nous incitons les directeurs d'écoles à exclure les chips et boissons gazeuses sucrées des distributeurs et à favoriser l'offre de fruits. Transversalement à ces quatre thèmes, nous écoutons quelles sont les actions concrètes qui ont déjà été menées, sont en cours ou encore à l'état de projet, pour examiner où peut se situer notre aide. »

Pour l'heure, nos deux conseillers travaillent à l'élaboration d'un label qui sera octroyé aux écoles répondant à une charte de qualité. En attendant, pour les rencontrer, deux numéros de téléphone : 0497 542 261 pour Benoît Rousse, 0477 577 088 pour Jean-Marie Dessard.

## B R È V E



Allô Info Familles est un service d'accueil et d'écoute téléphonique de la Ligue des Familles et de l'École des Parents et des Educateurs. Il offre écoute et orientation aux parents, futurs parents et grands-parents ainsi qu'à toute personne active dans le milieu des enfants et ados de 0 à 18 ans. Allô Info Familles regroupe des volontaires et des permanents spécialement formés à l'écoute. Ce service résulte de la fusion de Télé-Parents (EPE) et Allô Familles (Ligue). Il bénéficie donc

de l'expérience et de l'expertise de ces deux institutions.

Allô Info Familles offre aux écoutants une formation de base, des supervisions régulières, une période de stage, un approfondissement de la formation initiale et la possibilité d'assister à des conférences ou de participer à des groupes de réflexion.

Heures de permanence : du lundi au vendredi de 10h00 à 17h00 ; les lundis, mardis et jeudis de 20h00 à 22h00.



« Promouvoir la santé à l'école » est réalisé par le Service communautaire de promotion de la santé / Question Santé asbl, 72 rue du Viaduc, 1050 Bruxelles. Tél.: 02 512 41 74 – Fax : 02 512 54 36 Courriel : question.sante@skynet.be Site : www.questionsante.org Secrétaire de rédaction : A. Cherbonnier Conseil de rédaction : D' Ph. Demoulin, D' F. Henry, D' C. Rigaut, M. M. Lejeune, D' R. Lonfils, D' R. Moriaux, D' P. Trefois Maquette : Muriel Logist

Les articles non signés sont de la rédaction.

Les articles signés n'engagent que leur auteur.

Éditeur responsable :

D' Ph. Demoulin, 44 boulevard Léopold II, 1080 Bruxelles.



## É D I T O

Catherine Fonck  
Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse  
et de la Santé en Communauté française

Lors du colloque PSE du 21 juin 2006, je vous ai exposé les projets en cours relatifs à la simplification de la législation de la médecine scolaire. Quelques arrêtés et le projet de décret modifiant les décrets du 20 décembre 2001 et du 16 mai 2002 ont été votés au Parlement de la Communauté française et sanctionnés par le Gouvernement le 20 juillet dernier. Ils sont en voie de publication au Moniteur.

Les arrêtés à publier portent sur :

- le recueil standardisé d'informations sanitaires (modification de l'arrêté du 3 juin 2004) ;
- le modèle de recueil standardisé d'informations sanitaires applicable aux élèves de l'enseignement maternel et primaire (il remplace l'annexe de l'arrêté du 3 juin 2004, qui a été abrogé) ;
- la fréquence des bilans de santé pour tous les élèves de 4<sup>e</sup> secondaire (modification de l'arrêté du 13 juin 2002).

Pour rappel, le décret qui modifie les textes du 20 décembre 2001 et du 16 mai 2002 porte, entre autres, sur :

- l'obligation du projet de service (prochain arrêté à venir) ;
- la durée minimale des prestations du personnel médical (au moins un médecin preste 40 h/mois et les autres 20 h, minimum 360 h/an ou 180 h) ;
- les conventions avec un établissement ayant plusieurs implantations ;
- le comptage des élèves : la subvention sera calculée sur base des chiffres de population sous tutelle certifiés sincères et véritables donnés par les Services PSE d'après ceux reçus des écoles (prochain arrêté à venir) ;
- la durée de l'agrément des services : six ans au lieu de trois (prochain arrêté à venir).

La copie de ces textes (arrêtés et décrets consolidés) vous sera envoyée sous peu.

Lors du colloque du 21 juin, le Dr Paris a exposé les recommandations en matière d'examen

# PROMOUVOIR LA SANTÉ À L'ÉCOLE

N° 15  
septembre  
2006



Photo © Delphine Duprez/Question Santé

de la vue des enfants de deux ans et demi à six ans dans le cadre du recueil de données. Ce dossier vous a déjà été envoyé et reste disponible à la demande en support informatique. Le Dr Paris a en outre accepté de rédiger dans ces pages un résumé de son exposé.

Des recommandations en matière de percentil de BMI (courbes de poids et taille) sont en voie de finalisation. Les fiches techniques relatives au poids/taille et à l'examen de la vue seront modifiées en tenant compte de vos remarques en vue de leur praticabilité. Elles vous seront envoyées dès que possible.

D'autres arrêtés sont en voie de finalisation et seront présentés prochainement au Gouvernement de la Communauté française. Ils portent sur :

- les subventions (source du calcul, avances, comptabilité, justification...);
- l'agrément ;
- le projet de service ;
- la composition de la commission de Promotion de la Santé à l'École. Mais de nouveaux « chantiers » sont à ouvrir au retour des vacances. Ils portent sur :
- le modèle de recueil standardisé d'informations sanitaires applicable aux élèves de l'enseignement secondaire et aux étudiants de l'enseignement supérieur ;
- l'examen neuromoteur ;
- le contenu de la visite d'école ;
- les troubles du langage ;

- le statut et la fonction du médecin responsable (financement) ;
- le rapport d'activités.

Si vous avez une expertise à partager dans l'un de ces domaines, je vous invite à nous en faire part ; contactez le secrétariat de la Cellule Santé du Cabinet au 02 788 83 63 ou envoyez un message à christine.rigaut@cfwb.be.

Il me semble important de nous voir régulièrement. J'ai donc décidé d'organiser trois journées par an. Cela me permet de rester à votre écoute et de vous tenir informés de l'avancement des dossiers. Comme annoncé lors du colloque du 21 juin, je vous confirme donc que notre prochain rendez-vous aura lieu le 22 novembre 2006. Il sera consacré à la prévention du tabagisme et des assuétudes et, en particulier, aux implications de la mise sur pied de points d'appui aux écoles.

Consciente du chemin encore à parcourir pour la médecine scolaire, je suis pourtant satisfaite des projets législatifs sanctionnés par le Gouvernement en juillet et vous souhaite une bonne rentrée scolaire riche de rencontres et d'expériences positives.

À bientôt.

Pour toute question sur le recueil de données, la personne de contact est M. Alec De Vries, 02 413 24 12 ou alec.devries@cfwb.be.

